

787058A65660DD0450771EC9AD0BF5760063DE26B1D61781FD42EB3

Comment réduire sa facture mobile

1. Abandonner les options inutiles ajoutées dans le forfait. Au forfait de téléphonie de base, les opérateurs proposent une multitude d'options qui alourdissent les factures. Entre les packs de SMS, les heures soirs et week-end, les numéros préférés, le service de navigation GPS, les passeports pour l'Europe, et aussi l'assurance du téléphone portable, difficile de s'y retrouver. Il faut vraiment regarder ce dont on a besoin et savoir dire non à des opérateurs souvent très insistants, conseille l'UFC-Que Choisir.

2. Profiter de la hausse de la TVA pour changer d'opérateur. La hausse de la TVA et donc l'augmentation de l'abonnement amènent une modification du contrat qui permet aux abonnés, s'ils le souhaitent, de résilier leur abonnement de façon anticipée puisqu'ils sont ainsi délivrés de leur période d'engagement initiale (12 ou 24 mois). Il s'agit là de la simple application du Code de la Consommation (article L121-84) qui connaîtrait quelques entorses selon l'UFC-Que Choisir. Cette résiliation doit se faire sans pénalité. On peut la réaliser à partir du moment où l'on a été informé par son opérateur de son projet de modification des conditions tarifaires et au plus tard dans les quatre mois suivant l'entrée en vigueur de cette modification (aujourd'hui). En déménageant chez un autre opérateur, on peut par ailleurs conserver son numéro de téléphone (c'est la portabilité). L'UFC explique la démarche pas à pas et propose

des modèles de lettres sur son site internet (www.quechoisir.org)

3. Comparer les offres sur internet en fonction de ses besoins. Pour choisir son opérateur et tenter d'y voir plus clair dans le maquis des tarifs, plusieurs sites internet proposent de faire des comparaisons entre opérateurs en fonction de critères (nombre d'heures de communication, volume de SMS-MMS, internet illimité, etc.). On peut citer www.budgettelecom.com, ou www.meilleurmobile.com, ou encore www.edcom.fr.

4. Essayer les opérateurs mobiles virtuels. Il n'y a pas qu'Orange, SFR et Bouygues Télécom dans la vie. Il existe en France une quarantaine de MVNO, des opérateurs mobiles virtuels. Ces sociétés, petits Poucets des télécoms louent les réseaux de téléphonie mobile des trois grands acteurs et concoctent sous leur propre marque des forfaits. Auchan Telecom, NRJ Mobile, Virgin font partie de ces MVNO. Au contraire d'autres pays européens, ils ont du mal à décoller et ne représentent que 6,3 % du marché soit quelque 3,8 millions de clients. La hausse de la TVA pourrait leur être profitable. « A forfait équivalent, choisir ZeroForfait ou Simplicime plutôt qu'Orange, SFR ou Bouygues peut vous faire économiser 50 à 170 € par an », observe le magazine

l'Ordinateur individuel-SVM qui consacre un dossier sur le sujet dans son numéro de février.

5. Privilégier la box si l'option appels illimités vers mobiles est active. Enfin, pour réduire sa facture de téléphonie mobile, il suffit de réduire son forfait mobile et... d'utiliser sa box internet pour peu qu'elle propose les appels gratuits et illimités vers les mobiles. Tel était le raisonnement de Xavier Niel, le PDG de Free lorsqu'il a annoncé que sa nouvelle Freebox Révolution permettrait d'appeler les mobiles gratuitement. Depuis, SFR lui a emboîté le pas ; et Orange a également suivi. Mais attention, l'illimité dans le vocabulaire des opérateurs n'est pas celui du Larousse. De fait, les appels des box vers les mobiles sont bien gratuits mais limités en durée (3 heures par exemple chez SFR).

Ph. R.

